

### Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 juillet 2013

L'an deux mil treize, le 5 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de POULDREUZIC, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN, Maire.

Etaient présents : Mme GOURLAOUEN Marie Thérèse – M. CALVEZ Jean Luc – Mme Monique KERVEILLANT – M. PEUZIAT Michel– Mme LE HENAFF Eliane – M.Ivan SAILLARD - Mme CALLOC'H Michèle – Mme LE COZ Anne - M. Eric BOURDON - M. LE COZ Jean Jacques- M- Eddy WAWRZYNIAK

Absents excusés:

Monsieur Jean Yves LE GOFF qui donne procuration à M. Jean-Luc CALVEZ  
Madame Janick HAMON qui donne procuration à Madame Michèle CALLOC'H  
Madame Hélène PEUZIAT qui donne procuration à Madame Anne LE COZ  
Monsieur Alain TANVEZ qui donne procuration à Madame Marie Thérèse GOURLAOUEN  
Messieurs Patrick ROBINET, Cyrille GUICHAOUA,

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Michèle CALLOC'H a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Date de convocation : 28 juin 2013

Le compte-rendu du 30 mai 2013 est adopté à l'unanimité

#### **Délibération n°00041/2013 : travaux rue de la mer : choix de l'entreprise**

Madame Michèle CALLOC'H présente ce dossier et rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence du type procédure adaptée a été lancé le 7 juin 2013 pour le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux rue de la mer.

Trois entreprises ont répondu pour le 28 juin à 12h

L'ouverture des plis a eu lieu le 29 juin 2013 et a donné le résultat suivant :

- Entreprise LE ROUX : 149 800,57 € TTC
- Entreprise LE PAPE : 186 650,77 € TTC
- Entreprise COLAS : 181 856,39 € TTC

Le CIT LE GUELLEC, à qui la maîtrise d'œuvre a été confiée, a négocié avec les 3 entreprises en demandant une remise L'Entreprise LE ROUX a présenté une nouvelle offre d'un montant de 144 442,49 € TTC

Les deux autres entreprises ont confirmé leur offre et n'ont pas voulu répondre favorablement à la demande de remise

Il est proposé au conseil municipal de choisir l'entreprise LE ROUX pour réaliser les travaux d'aménagement rue de la mer qui débiteront en septembre

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de confier les travaux d'aménagement rue de la mer à l'entreprise LE ROUX et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Délibération n°00042/2013 : renouvellement de la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) entre la commune de Pouldreuzic et les services de l'Etat (Préfecture du Finistère et DDTM)**

Monsieur Jean Luc CALVEZ présente ce dossier

La précédente convention étant arrivée à terme, il est proposé de la renouveler pour un an.

Les modalités de la mise en œuvre de la mission de base sont définies dans l'annexe n° 1 à la convention :

**1) Domaine de la voirie**

- 1-1 assistance dans le transfert des compétences voirie à une communauté de communes ou à une communauté d'agglomération,
- 1-2 assistance à la gestion de la voirie et de la circulation, et aux missions de police
- 1-3 assistance en vue de confier à des prestataires la réalisation de plans d'alignement
- 1-4 assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux
  - a) assistance à la programmation des travaux d'entretien et de réparation des voies
  - b) assistance pour l'entretien de la voirie
- 1-5 assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation

**2) Domaine de l'aménagement et de l'habitat**

2-1 *Mission de conseil* : identification des enjeux et contraintes du projet, formalisation des objectifs exprimés par la collectivité, analyse critique, aide à la mise en place d'une démarche opérationnelle adaptée au projet, approche économique. Elle ne comprend pas la mission de pilotage ou de conduite d'opération, l'exécution d'une des phases de l'opération (programmation, cahier des charges et consultation).

2-2 *Les projets concernés* en aménagement- environnement et habitat : amélioration de l'attractivité de l'offre de logements dans les collectivités rurales, projets de logement social dans les collectivités, projets de mobilisation du foncier disponible, projets d'aide au maintien de certaines catégories de population dans la commune, projets d'équipements publics ou assimilés, projets d'aménagement des espaces publics, projets d'amélioration des modes de déplacement, projets d'activité économique ou touristique, réflexions sur les conséquences de projets urbains portés par des acteurs autres que la commune, projets autour de la gestion des déchets, projets liés à l'amélioration de la qualité des eaux, projets pour le développement des énergies renouvelables, prévention des risques, bâtiments publics durables, aménagement opérationnel durable.

Les modalités de calcul de la rémunération ATESAT sont fixées dans l'annexe 2, soit 1 016,92€ pour l'année 2013.

Monsieur Jean Luc CALVEZ déplore un certain désengagement de l'Etat qui oblige les communes à faire appel à des cabinets privés, notamment dans le dossier d'aménagement de la rue de la mer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

#### **Délibération n°00043/2013 : participation au RAM de Plonéour-Lanvern**

Monsieur Michel PEUZIAT présente ce dossier : le RAM (relais assistantes maternelles) a été créé en 1997.

Il regroupe les communes de Plonéour-Lanvern, Pouldreuzic, Plovan, Peumerit, Tréogat, Tréguennec et St Jean Trolimon. Actuellement, seules les communes de Plonéour-Lanvern (depuis 1997) et Pouldreuzic (depuis 2002) participent matériellement et financièrement au fonctionnement du RAM. Pour Pouldreuzic, il s'agit de la mise à disposition d'un membre du personnel communal ainsi que des locaux et matériels de la Maison de l'Enfance tous les jeudis matins.

Cette participation a été évaluée à 4 500 euro pour la commune de Pouldreuzic.

Le contrat qui lie le RAM à la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) est arrivé à échéance fin 2012. Un nouveau contrat est en cours de réécriture et sera présenté après les vacances d'été à la commission d'agrément de la CAF. Il prévoit notamment de faire participer financièrement toutes les communes adhérentes au RAM suivant une clé de répartition des charges de fonctionnement restant à payer après déduction de la participation de la CAF qui tient compte de la population, du nombre d'enfants de 0 à 3 ans et du nombre d'assistantes maternelles de chaque commune. La participation de la commune serait alors de 3 000 euro au lieu de 4 500 euro pour un effectif de 13 assistantes maternelles.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à reconduire la participation de la commune au RAM de Plonéour-Lanvern et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **Délibération n°00044/2013 – Convention pour l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques à intervenir entre la commune de Pouldreuzic et le Conseil Général du Finistère**

Madame Monique KERVEILLANT présente ce dossier.

Les classes concernées sont en maternelle : petite section, moyenne et grande section, 61 enfants sont inscrits. 30 heures de cours, par année scolaire, sont dispensées pour chaque classe.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention à intervenir pour les 3 prochaines années scolaires à compter de septembre 2013, la participation financière sera, au maximum, de 609,30 euro par classe par année scolaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

#### **Délibération n°00045/2013 – Conventions pour l'organisation de concerts à la Chapelle de Penhors**

Madame Eliane LE HÉNAFF présente ce dossier.

Des concerts vont être organisés dans la Chapelle de Penhors :

- 18 juillet 2013 : les Voix de la Mer (chants de marins) – jeudis de Pouldreuzic
- 25 juillet 2013 : VOCAL'YS – jeudis de Pouldreuzic
- 28 juillet 2013 : CAROLAN et CO

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ces conventions.

Monsieur Eddy WAWRZYNIAK arrive.

**Objet : délibération n°00046 – transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB)**

Madame le Maire présente ce dossier et fait le point sur celui-ci :

- le 7 décembre 2012, les élus du Hauts Pays Bigouden se sont réunis afin de présenter la situation de la production et de la distribution de l'eau potable sur le territoire de la CCHPB.

Elle rappelle les entités présentes sur le territoire de la Communauté : le Syndicat de Saint-Ronan fondé en 1963, celui de Pen-Ar-Goeyen fondé en 1966 et celui de Kergamet en 1967 et la commune de Pionéour-Lanvern.

Cette réflexion faisait suite à une orientation du schéma départemental de coopération intercommunale par laquelle l'ETAT, considérant qu'il y avait trop d'opérateurs dans le domaine de l'eau sur le Finistère, avait sollicité du Conseil général une étude organisationnelle.

Le Conseil Général réalise depuis l'année dernière cette étude en abordant non seulement la question de la gouvernance, mais aussi la sécurité d'approvisionnement de l'ensemble du territoire en eau potable aux plans quantitatif et qualitatif.

Sur notre territoire, au regard de la décision du Syndicat de Pen ar Goayen de modifier sa composition, suite au retrait des 3 Communes de QUIMPER Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la CCHPB a décidé de s'engager dans une prise de compétence communautaire afin d'assurer la cohérence de ses actions en matière de services à la population, outre les déchets et l'assainissement, en intégrant l'eau potable.

Pour ce faire, les syndicats de Pen ar Goayen et de Kergamet ont décidé de mener une étude de scission, bien avancée.

- Le Conseil Communautaire a déjà délibéré le 27 juin 2013 et a entériné le texte suivant :

La CCHPB confirme sa volonté d'intégrer la compétence EAU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et décide de la modification de ses statuts en rajoutant un alinéa à l'article 2 « *la protection et la mise en valeur de l'environnement* », intitulé « eau potable », défini comme suit:

- a) l'alimentation du territoire en eau potable (production, distribution et vente),
- b) la création, le renouvellement et l'entretien du réseau d'eau, ainsi que tous matériels et installations, y compris les matériels relatifs à la protection incendie, dépendant des ouvrages du réseau de distribution,
- c) la mise en oeuvre de mesures visant à l'amélioration de la qualité des eaux, comme l'acquisition de périmètres de protection, ou la représentation au SAGE et organismes apparentés,
- d) la réalisation et l'entretien d'ouvrages et cheminements permettant de favoriser la découverte des propriétés communautaires liées à l'eau, comme des parcours loisirs ou sentiers botaniques sur les périmètres de protection.

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité le transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB).

**Objet : délibération n°00047/2013 - rapport sur le service eau potable – année 2012**

Madame Michèle CALLOC'H présente le rapport sur l'eau établi par le Syndicat des eaux de St-Ronan pour l'année 2012. Ce Syndicat regroupe les communes de Plovan, Plozévet,

Pouldreuzic et Tréogat. La population desservie est de 6 114 habitants. L'exploitation, en affermage, par la Société SAUR concerne le fonctionnement des ouvrages, leur entretien et la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 4 156 abonnés (dont 1 205 sur la commune, soit 1 225 branchements). Le réseau est de 239 km pour 289 685 m<sup>3</sup> consommés. La facture moyenne pour 120m<sup>3</sup> s'élève à 220,58 €. Le captage de St-Ronan a fourni 318 330 m<sup>3</sup>, des importations du Syndicat des eaux de Kergamet ont représenté un volume total de 194m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est à la disposition du conseil municipal et des habitants.

**Objet : délibération n°00048/2013 – rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2012**

Monsieur Jean-Luc CALVEZ présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden pour 2012 :

- Coût du traitement des ordures ménagères : 4 419,99 tonnes incinérées, coût moyen annuel de traitement = 128 €/tonne, coût annuel de collecte = 105 €/tonne
- Tri sélectif : les tonnages ont baissé (verre, plastique, papier-carton, multi-matériaux), le taux des refus a, quant à lui, légèrement augmenté.
- Collecte en déchetterie : le tonnage des gravats a augmenté, le tonnage traité des déchets verts a très peu évolué.
- Coût global (net) annuel de la déchetterie de Pouldreuzic : 213 582,45 €, de Plonéour-Lanvern (pour 8 mois) : 110 309,39 €.

De nombreuses actions de prévention et de communication ont été menées : ateliers cuisine, maison sans déchets, actions d'évitement de la production de déchets, promotion du compostage individuel, mise en place de sites de compostage collectif, promotion du STOP-PUB, opération foyers-témoins, prévention des déchets des collectivités, ateliers de fabrication de produits d'entretien ménagers écologiques et ateliers de bricolage au naturel, semaine européenne de réduction des déchets, info du tri, lettre du compostage, recrutement d'un ambassadeur du tri pour aller à la rencontre des usagers, articles dans le journal communautaire et les bulletins communaux, communication régulière sur les actualités du site internet.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est à la disposition du conseil municipal et des habitants.

**Objet : délibération n°00049/2013 - rapport annuel sur le service assainissement – année 2012**

Monsieur Jean-Luc CALVEZ présente le rapport sur l'assainissement établi par la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden pour 2012.

- Assainissement collectif :

Branchements : 3 733, Postes de refoulement : 33, linéaire du réseau : 96,8 kms, volumes rejetés au réseau : 408 000 m<sup>3</sup>/an

Recettes (redevances) : 441 000 €  
Recettes P RE/PFAC : 449 000 €  
Contributions du budget général : 0

*Principales études :*

Extension/rénovation de la station de Plogastel-St-Germain, renouvellement de l'arrêté de rejet de la station de Plozévet, zonage d'assainissement de Plozévet et de Plovan.

*Principaux chantiers :*

Programme de renouvellement contractuel (stations et postes de refoulement), Peumerit : création réseau et station, liaison Pouldreuzic-Plozévet + desserte du bourg de Pouldreuzic, petites extension de réseau.

Nouveau règlement d'assainissement collectif, renouvellement des conventions de rejet avec Le Manoir du Hilguy+Capitaine Cook, réunions du groupe de travail « eaux parasites », adoption des règles de participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC).

- Assainissement non collectif

Installations neuves – contrôles de conception : 144

Installations neuves – contrôles de réalisation : 97 (dont 7 avec réserves et 8 avec avis défavorable)

Contrôles dans le cadre de ventes immobilières : 100

Contrôles de bon fonctionnement : 71

- Réorganisation du SPANC – groupe de travail SPANC
- Suivi des dossiers par un technicien CCHPB
- Adoption du nouveau règlement de service
- Démarrage des contrôles de bon fonctionnement (Plogastel-St-Germain, 2013 sur Landudec)
- Choix de ne pas s'engager sur l'animation de programmes de réhabilitation
- Présentation du SPANC à la CLCV.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport qui est à la disposition du conseil municipal et de ses habitants.

## QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la Poste, suite à une modernisation des plates-formes industrielles courrier, distribuera le courrier plus tard avec un décalage d'environ ½ heure.

Afin d'anticiper la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les horaires de fin de classe seront avancés à 16h30 à compter de la rentrée de septembre 2013

Les surveillants de plage sont arrivés au pôle nautique : Jérôme HAMON et Johan HUFF (CRS) et Jordan (MNS). Madame le Maire rappelle que la convention signée entre la commune et la CCHPB a été renouvelée le 7 juin 2012.

Madame Eliane le HENAFF précise que 2 expositions ont lieu pendant l'été à la salle polyvalente ainsi qu' à la Chapelle de Penhors et l'église de Pouldreuzic (Ecole de Pont Croix).

La séance est levée à 21h10

Récapitulatif des délibérations du 5 juillet 2013 :

**Délibération n°00041/2013 : travaux rue de la mer : choix de l'entreprise**

**Délibération n°00042/2013 : renouvellement de la convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) entre la commune de Pouldreuzic et les services de l'Etat (Préfecture du Finistère et DDTM)**

**Délibération n°00043/2013 : participation au RAM de Plonéour-Lanvern**

**Délibération n°00044/2013 – Convention pour l'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques à intervenir entre la commune de Pouldreuzic et le Conseil Général du Finistère**

**Délibération n°00045/2013 – Conventions pour l'organisation de concerts à la Chapelle de Penhors**

**Délibération n°00046 – transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB)**

**Délibération n°00047/2013 - rapport sur le service eau potable – année 2012**

**Délibération n°00048/2013 – rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2012**

**Délibération n°00049/2013 - rapport annuel sur le service assainissement – année 2012**